

**PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) ET DU PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)**

→ **→OBJET** : Extension d'un élevage de volailles de chair. L'enquête publique unique porte sur la **demande de permis de construire** présentée par la **SASU COUDRAY David** et la **demande d'autorisation environnementale** présentée par la **SAS CPDG** au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

→ **→EMPLACEMENT DU SIÈGE SOCIAL ET DE L'INSTALLATION** : La Cour aux Guillers – 28400 CHAMPROND EN PERCHET

→ **→PORTEUR DU PROJET** : SAS CPDG et la SASU COUDRAY David

→ **→LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DE :**  
MONSIEUR DAVID COUDRAY – exploitant du site avicole – mel davidagri28@hotmail.fr

→ **→DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 1 mois, du lundi 27 septembre à 8h30 au jeudi 28 octobre 2021 à 17h00

→ **→LES DOSSIERS COMPLETS (ICPE et PC) SONT DÉPOSÉS EN MAIRIE DE CHAMPROND-EN-PERCHET**, où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de la mairie. Ces horaires peuvent être modifiés en raison des mesures sanitaires.

Ces dossiers complets qui comportent en outre l'étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de dangers, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire seront consultables par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Un lien sera également inséré sur le site de la Préfecture: <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/en-cours>. Le dossier pourra être consulté à la Préfecture d'Eure-et-Loir – place de la république à Chartres, sur un poste informatique.

Les avis émis par les collectivités territoriales et leur groupement seront insérés sur le site internet de la Préfecture mentionné ci-dessus, à mesure de leur réception et de façon anonyme.

→ **→ COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : **M. Jean-Paul GLORY**, directeur des ressources humaines du **secteur agro-alimentaire**, en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et heures suivants en mairie de Champrond-en-Perchet – 45 rue de Chartres :

Dates	Heures
<b>lundi 27 septembre 2021</b>	<b>9h00 à 12h00</b>
<b>vendredi 8 octobre 2021</b>	<b>9h00 à 12h00</b>
<b>mardi 19 octobre 2021</b>	<b>14h00 à 17h00</b>
<b>jeudi 28 octobre 2021</b>	<b>14h00 à 17h00</b>

→ **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS EN MAIRIE DE CHAMPROND-EN-PERCHET – 45 rue de Chartres :**

- sur le registre papier ouvert à cet effet et accessible aux heures d'ouverture au public,
- par voie postale adressé au commissaire enquêteur ;
- à l'adresse électronique suivante : [pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr)

Les mesures sanitaires liées à la COVID 19 mises en place dans le cadre de cette enquête seront affichées en mairie. Le public devra obligatoirement porter un masque et se munir d'un stylo s'il souhaite déposer une observation ou une proposition.

→ **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR POUR CHACUN DES 2 OBJETS DU PROJET SERONT CONSULTABLES**, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, en mairies de Champrond-en-Perchet, d'Arcisses (Brunelles, Margon, Coudreceau), Trizay-Coutretot-Saint-Serge, Saint-Jean-Pierre-Fixte, Nogent-le-Rotrou Saintigny (Saint-Denis d'Authou, Frétigny) et Marolles-les-Buis ainsi qu'à la préfecture d'Eure-et-loir – DC- bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-loir.

→ **À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera le refus par arrêté motivé pour la partie ICPE. Le Maire de Champrond-en-Perchet accordera ou non le permis de construire.